



Parc national
des Cévennes

Aménagement et signalétique du Sentier de découverte « Balade au pays des menhirs »

Règlement de Consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA)
Marché de travaux

N°2026/PNC/MAPA/03

Date et heure limites de remise des offres : le 27/03/2026 à 12 h 00



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Table des matières

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2.2 TYPE DE CONSULTATION.....	3
2.3 MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	3
2.4 LOTS.....	3
2.5 OPTIONS ET VARIANTES.....	3
2.6 DURÉE DU MARCHÉ.....	3
2.7 MODIFICATION DU MARCHÉ EN COURS D'EXÉCUTION.....	3
2.8 CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	3
3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
3.1 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.2 MODIFICATIONS MAJEURES DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.3 MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.4 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
3.5 VISITE DU LIEU D'EXÉCUTION (LOT 2 UNIQUEMENT).....	4
3.6 PUBLICATION.....	4
4. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
4.1 PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	5
4.2 PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	5
4.3 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	5
4.4 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	6
5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	6
5.1 EXAMEN DES CANDIDATURES.....	6
5.2 JUGEMENT DES OFFRES.....	6
5.2.1 CRITÈRE QUANTITATIF FINANCIER : PRIX DES PRESTATIONS.....	6
5.2.2 CRITÈRE QUALITATIF : VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS.....	6
5.2.3 NOTE FINALE POUR LA SÉLECTION.....	7
5.2.4 PHASE DE NÉGOCIATION.....	7
5.3 SUITES DONNÉES À LA CONSULTATION.....	7
6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	7
7. CONTENTIEUX.....	7

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC).

6 bis, place du palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES.

Responsable du marché : Monsieur le directeur l'établissement public du Parc national des Cévennes.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les travaux d'aménagement du sentier « Balade au pays des menhirs » situé sur la Cham des Bondons et combe des Cades, communes de Saint Etienne du Valdonnez, Ispagnac et Les Bondons (Lozère).

2.2 Type de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des dispositions prévues aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique. La présente consultation est une consultation initiale.

2.3 Maîtrise d'œuvre

Mandataire :

Luth Médiations

Le 4PUISSANCE3

Zone d'activité de Chavanon II

43120 MONISTROL DUR LOIRE

Co-traitant :

Navecth Architectes

13 rue du Soubeyran

48000 MENDE

2.4 Lots

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés :

- **LOT 1 : Conception des contenus d'interprétation**
- **LOT 2 : Fourniture et pose de la signalétique et du mobilier**

Un candidat peut répondre à un ou aux 2 lots.

2.5 Options et variantes

Le dépôt d'une variante sans chiffrer l'offre de base n'est pas admis.

Le pouvoir adjudicateur ne limite pas le nombre de variantes pouvant être déposées par chaque candidat.

Le candidat doit présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais il peut également présenter une offre comportant des variantes pour l'ensemble des spécifications du marché

Options :

Pour les lots présentant des options, les candidats doivent présenter une offre pour chacune des options définies par le CCTP.

2.6 Durée du marché

Les stipulations relatives aux durées et délais sont précisées à l'article "Durée du marché" du CCAP.

2.7 Modification du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 9 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par l'EP PNC, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérerait nécessaire

2.8 Considérations environnementales

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

3.1 Retrait du dossier de consultation

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'EP PNC recommande aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier au préalable par une inscription gratuite, de façon à pouvoir être informé automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation.

3.2 Modifications majeures du dossier de consultation

Conformément à l'article R.2151-4 du code de la commande publique, si des modifications importantes sont apportées aux documents de la consultation, l'acheteur proroge le délai de réception des offres à proportion de l'importance des modifications apportées.

3.3 Modifications de détail au dossier de consultation

L'EP PNC se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il est précisé que candidat ne peut apporter de modifications aux pièces du DCE. Si ce dernier s'aperçoit d'une incohérence sur une ou des pièces, ce dernier devra alerter l'EP PNC via le profil acheteur.

3.4 Composition du dossier de consultation

-  le présent règlement de consultation (RC)
-  les cadres de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots
-  le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
-  les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chacun des lots
-  les 4 annexes techniques
-  la lettre de candidature (DC1)
-  la déclaration du candidat (DC2)
-  la déclaration éventuelle de sous-traitance (DC4)

3.5 Visite du lieu d'exécution (Lot 2 uniquement)

Le candidat doit prendre connaissance du site et de son environnement, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

La visite sur site est **obligatoire** et fera l'objet de rendez-vous (voir Article 5 : Examen des candidatures et jugement des offres)

Personnes à contacter pour la prise de RDV :

Eddie BALAYE, Chargé de mission Valorisation des patrimoines

04 66 49 53 17 eddie.balaye@cevennes-parcnational.fr

À la suite de la visite du site, une attestation de visite sera remise. Cette attestation devra être jointe à l'offre.

3.6 Publication

-  Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes
-  Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat PLACE)

4. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Présentation de la candidature

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

-  **une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivants du code de la commande publique
-  **des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) et indiquant notamment le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles, ainsi que les effectifs du candidat
-  une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée
-  les attestations d'assurances responsabilité civile des risques professionnels, ainsi que garantie décennale, indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie, pour 2026
-  les attestations fiscales et sociales 2026
-  Un RIB
-  Une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4), le cas échéant

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par l'EP PNC. Si le candidat se présente en groupement, la fiche de candidature DC1 mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire uniquement s'il a été habilité par les membres du groupement. Il doit être expressément précisé dans la fiche de candidature si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement.

Conformément à l'article R. 2142-21 du code de la commande publique du 1er avril 2019, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement se fera de manière globale. Aucune sous-traitance totale n'est admise.

4.2 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

-  La décomposition du prix global forfaitaire DPGF signée par le représentant habilité du candidat
-  Un **mémoire technique** détaillant et produisant :
 - ✓ Le nom des intervenants envisagés et leurs compétences, l'organisation de l'équipe et le chef de projet référent.
 - ✓ Les références professionnelles, expériences, formation et fonction des intervenants en lien avec le projet,
 - ✓ Une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
 - ✓ Une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières ou cahier des charges,
 - ✓ Le planning de la réalisation proposé sur lequel le candidat s'engage, par lot,
 - ✓ Les éléments relatifs aux conditions de garantie des mobiliers posés,
 - ✓ Toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.
-  Un **mémoire environnemental** précisant les actions que l'entreprise met en œuvre pour le respect de l'environnement et la gestion spécifique du chantier, le traitement et la revalorisation des déchets, la provenance et performance des matériaux utilisés, la façon dont le candidat intègre les impacts environnementaux dans ses critères de décision, pour l'ensemble des déplacements, etc... Dans ce mémoire, le candidat s'engagera explicitement à n'effectuer aucun dépôt de déchets hors des décharges prévues à cet effet, aucun enfouissement ou aucun brûlage et à sensibiliser l'ensemble de son personnel et de ses éventuels sous-traitants en ce sens
-  L'**attestation de visite**

4.3 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4.4 Modalités de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée le **27 MARS 2026 à 12h**

Conformément aux dispositions relatives à la dématérialisation de la commande publique, les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État : www.marches-publics.gouv.fr

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

5. EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 Examen des candidatures

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, l'EP PNC élimine les candidats qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles demandées pour exécuter les prestations concernées.

L'EP PNC se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. L'EP PNC peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

5.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	60

5.2.1 Critère quantitatif financier : prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base de chacune des propositions détaillées dans l'annexe financière fournie par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Puis il sera appliqué le coefficient de pondération de 40%.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.2.2 Critère qualitatif : valeur technique des prestations

Le critère « valeur technique » sera jugé au vu du mémoire technique et du mémoire environnemental, fournis par le candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, le coefficient de pondération est de 60 %.

- **sous-critère 1** "Références sur des projets similaires, compétences et qualifications" sera noté sur 4 points (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 4 : très satisfaisant)

- **sous-critère 2** "Modalités et calendrier d'exécution de la prestation " sera noté sur 4 points (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : peu satisfaisant – 3 : satisfaisant – 4 : très satisfaisant)

- **sous-critère 3** "Démarche environnementale" sera noté sur 2 points (0 : pas d'information – 1 : insuffisant – 2 : satisfaisant).

5.2.3 Note finale pour la sélection

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 60%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

5.2.4 Phase de négociation

Après réception et examen des offres initiales, il est établi un premier classement des offres en fonction de la note finale, selon les critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations. En cas de négociation, la phase de négociation sera engagée avec les 3 candidats ayant présenté les offres ayant obtenues les notes finales les plus élevées. Les négociations pourront porter sur les prix et l'offre technique des candidats.

Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par l'EP PNC.

A l'issue de cette phase de négociation, un nouveau classement sera effectué, l'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note finale, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

5.3 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, l'EP PNC adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum de **6 jours ouvrés**.

Conformément aux articles L.2141-8 du code de la commande publique, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

Aussi, l'EP PNC peut, à tout moment, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats de l'État <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

M. Laurent BERNARD, chargé de la commande publique

Courriel : laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Pour le lot 1: Conception des contenus d'interprétation

Mme Stéphanie Brunon, Luth médiations, mandataire

Courriel : contact@luthmediations.com

Pour le lot 2 : Fourniture et pose de Signalétique et mobilier

Mme Stéphanie Navech, Navech architectes maîtrise d'œuvre

Courriel : navecharchitectes@free.fr

7. CONTENTIEUX

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 – Tél. 04 66 27 37 00 – Fax. 04 66 36 27 86 – Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr